

Mai-Anh Ngo, juriste et « hyperactive à mobilité réduite »

Paranageuse multimédaillée, championne de France parakaraté Kata en 2022, la juriste Mai-Anh Ngo, spécialiste des droits du sport et du handicap, a porté la flamme paralympique le 25 août dernier.

« C'est un ami qui a trouvé l'expression qui me caractérise le mieux : une "hyperactive à mobilité réduite". Car vous ne le voyez peut-être pas, mais je suis en fauteuil roulant ! », s'amuse Mai-Anh Ngo, au tout début de notre entretien. Infatigable parasportive, multimédaillée, Mai-Anh Ngo est aussi juriste au sein du Groupe de recherche en droit, économie et gestion¹. Par le prisme du droit français, elle s'intéresse tout particulièrement aux principaux freins à la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Pour les saisir, elle se plonge dans les détails de la réglementation en matière de handicap et en matière sportive dans la perspective d'une application dans le domaine parasportif. De fait, si le droit est omniprésent dans le sport – des règles du jeu au recours au juge, et dans l'organisation du monde sportif lui-même –, la régulation juridique accuse un retard dans le domaine des parasports. Pour le comprendre, Mai-Anh Ngo s'appuie sur la mise en œuvre de deux principes : l'accessibilité et la compensation.

LIRE L'ARTICLE EN FRANCAIS